

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3432

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Terres Bourdin - Opération d'aménagement d'une zone d'activités économiques - Approbation du programme d'aménagement

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palleja.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3432**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Terres Bourdin - Opération d'aménagement d'une zone d'activités économiques - Approbation du programme d'aménagement**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

La Commune de Rillieux la Pape est située aux limites est des territoires de la Communauté urbaine de Lyon et du département du Rhône. Elle s'étend sur le plateau de la Dombes et la côtère du Rhône. Cette situation à l'articulation entre différentes entités géographiques donne à la Commune une position privilégiée de promontoire dominant l'agglomération lyonnaise et la plaine de l'Ain, alliée à une qualité paysagère exceptionnelle.

La zone du parc d'entreprises de Rillieux la Pape et Caluire et Cuire (PERICA), à l'ouest du plateau nord, est constituée par un tissu d'activités industrielles, artisanales et de services. Elle fait, aujourd'hui, l'objet d'une démarche de requalification menée en partenariat entre tous les acteurs publics et privés concernés.

Le secteur des Terres Bourdin, situé à l'est de la gare de Sathonay Camp/Rillieux la Pape, à proximité des voies ferrées, entre les rues de Fontaines à l'est, Capitaine Julien au sud-est et Victor Hugo au sud-ouest, constitue une opportunité d'extension pour PERICA et, plus largement, pour le plateau nord.

Ce secteur coexiste avec une zone d'habitat à dominante pavillonnaire située dans la partie sud et sud-est.

Le périmètre du secteur est couvert par le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du ruisseau du Ravin, institué par la Préfecture du Rhône.

L'aménagement de cette future zone d'activité économique sera organisé autour de 9 lots environ répartis de part et d'autre d'une liaison nouvelle de desserte, le long de la rue des Terres Bourdin jusqu'à l'avenue Victor Hugo, dans le prolongement de la zone d'activités Terres Bourdin 1. Un lot habitat collectif complète cette opération. Cet aménagement reste conditionné par la relocalisation du Centre technique municipal (CTM) sur le secteur Ostérode.

Les objectifs recherchés dans le cadre de cette opération d'aménagement sont les suivants :

- réaliser un quartier de ville le long de la rue Victor Hugo,
- urbaniser le secteur en vue d'accueillir des activités économiques, pour l'installation de petites et moyennes entreprises (PME) et petites et moyennes industries (PMI), à proximité d'un site artisanal,
- prendre en compte le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du ruisseau du Ravin,
- créer une liaison entre les 2 secteurs à proximité du site Bourdin/PERICA.

Programme d'aménagement

Le projet d'aménagement a pour objet de désenclaver le secteur Terres Bourdin par la réalisation d'une voirie communautaire et des réseaux d'assainissement nécessaires.

Le programme prévisionnel des travaux prévoit :

- la réalisation d'une voie nouvelle d'une superficie d'environ 4 818 mètres carrés, à double sens, comportant quelques stationnements, rejoignant la rue actuelle des Terres Bourdin à l'avenue Victor Hugo,
- la réalisation de quelques places de stationnement le long de la voie nouvelle alternées d'arbres d'alignement,
- la réalisation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales,
- la réalisation d'un bassin de rétention ouvert et paysager, d'une superficie d'environ 1 200 mètres carrés,
- la requalification d'une voirie existante, rue des Terres Bourdin, d'une superficie d'environ 3 010 mètres carrés, voirie et réseaux,
- une utilisation des matériaux, du mobilier et des plantations d'alignement faisant partie du vocabulaire usuel de la voirie sur le territoire de la Communauté urbaine.

Le réseau d'éclairage public sera créé sur l'ensemble de la rue des Terres Bourdin sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Rillieux la Pape au titre de ses compétences.

Coût prévisionnel de l'opération

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2012-2955 en date du 16 avril 2012, a individualisé une autorisation de programme pour les études de maîtrise d'œuvre d'un montant de 360 000 € TC.

Sur la base du programme d'aménagement précité, un marché de maîtrise d'œuvre sera lancé, pour un montant estimé à 310 000 € TTC, compte tenu d'un montant de travaux d'environ 2 580 592 € TTC.

Suite aux études préalables, le coût global de l'opération a été évalué à 4 177 078 € TTC.

La Commune de Rillieux la Pape versera une participation financière estimée à 725 700 € à la Communauté urbaine pour les aménagements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire et qui relèvent de la compétence de la Commune.

Des recettes de cessions foncières sont prévues pour un montant estimé à 2 039 400 € TTC.

Calendrier prévisionnel

Il est proposé de lancer une mission de maîtrise d'œuvre et d'études techniques permettant de fiabiliser l'estimation des travaux.

Ces études devraient démarrer en septembre 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Approuve le programme d'aménagement de l'opération de développement économique des Terres Bourdin sur la Commune de Rillieux la Pape.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.